

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement non collectif

Le Val
d'Amour
Communauté
de Communes

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Indicateurs applicables en assainissement non collectif à fournir dans le cadre du SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement).....	3
Indicateurs descriptifs.....	3
Indicateurs de performance	3
1. Caractérisation technique du service	4
1.1 Organisation administrative du service	4
1.2 Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)	4
1.3 Mode de gestion du service	4
1.4 Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT).....	4
1.5 Activité du service	4
1.6 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0).....	5
2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service.....	6
2.1 Fixation des tarifs en vigueur	6
2.2 Recettes d'exploitation.....	6
3. Indicateurs de performance	6
3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif depuis la création du service (indicateur de performance P301.3).....	6
4. Financement des investissements	7
4.1 Travaux réalisés au cours de l'exercice cloture.....	7
4.2 Montant prévisionnel des travaux au cours de l'exercice en cours	7
4.3 Etat de la dette	7
4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	7
4.6 Commentaire	7

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site www.services.eaufrance.fr

Indicateurs applicables en assainissement non collectif à fournir dans le cadre du SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement)

Indicateurs descriptifs

D301.0 : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

D302.0 : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance

P301.3 : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

1. Caractérisation technique du service

1.1 Organisation administrative du service

La Communauté de Communes regroupe les communes d'AUGERANS, BANS, BELMONT, CHAMBLAY, CHAMPAGNE SUR LOUE, CHATELAY, CHISSEY SUR LOUE, CRAMANS, ECLEUX, GERMIGNEY, GRANGE DE VAIVRE, LA LOYE, MONTBARREY, MONT SOUS VAUDREY, MOUCHARD, OUNANS, PAGNOZ, PORT-LESNEY, SANTANS, SOUVANS, VAUDREY, LA VIELLE LOYE, VILLENEUVE D'AVAIL et VILLERS FARLAY. Celles-ci ont transféré leur compétence assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2009. Le SPANC regroupe donc 24 communes.

1.2 Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 1 327 habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : environ 531 installations.

1.3 Mode de gestion du service

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents en régie directe est de 2, représentant en 2017, 1/20 d'Equivalent Temps Plein.

1.4 Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, le diagnostic et le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

Ce dernier contrôle est envisagé avec une périodicité de 4 ans.

1.5 Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestation		2016	2017
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle	4	0
	Contrôle de conception d'installation réhabilitée	0	0
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	0	1

	Contrôle de bonne exécution d'installation réhabilitée	65	7
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	15	12
	Totaux	84	20

1.6 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

		Action effective en totalité Oui/Non	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	Oui	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	Oui	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	Oui	30	30
B Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	Non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	Non	10	0
TOTAL			140	100

Les plans de zonage de l'assainissement des 24 communes ont été soumis à enquête publique du 11 octobre au 22 novembre 2016 et approuvés par délibération du 2 mai 2017.

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1 Fixation des tarifs en vigueur

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet (préciser le tarif fixé)
16 décembre 2008	Contrôle de conception, d'exécution et de réalisation d'installation nouvelle ou réhabilitée 160 € HT Diagnostic d'installation existante 80 € HT Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien 80 € HT
18 mai 2010	Contrôle de conception et d'implantation d'installation nouvelle ou réhabilitée 80 € HT Contrôle d'exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée 80 € HT

Le service est-il assujéti à la TVA ? Oui Non

2.2 Recettes d'exploitation

Montant des recettes HT :	2016	2017
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	400	0
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	80	0
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	1 520	1 040
TOTAL des recettes liées à la facturation des abonnés	2 000	1 040

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif depuis la création du service (indicateur de performance P301.3)

	2016	2017
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	250	260
Nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	471	491
Taux de conformité [%]	53.08	52.95

Grille d'évaluation pour définir la non-conformité : Grille d'évaluation du Conseil Départemental en partenariat avec le réseau SPANC 39.

4. Financement des investissements

4.1 Travaux réalisés au cours de l'exercice clôturé

L'état ci-dessous fait apparaître la liste et les montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice.

Dépenses	2017
Salaires et frais de fonctionnement	2 642.62 €
Equipement	
TOTAL	2 642.62 €

4.2 Montant prévisionnel des travaux au cours de l'exercice en cours

L'état ci-dessous fait apparaître la liste et les montants financiers des travaux prévus au cours de l'exercice en cours.

Pour 2018, la gestion du service d'assainissement non collectif a été confiée à SUEZ Eau France par le biais d'une délégation de service public qui prendra fin au 31 décembre 2023.

4.3 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	0	0
Remboursements au cours de l'exercice		
dont intérêts		
dont capital		

4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Mise en place d'un service d'entretien pour réduire les coûts pour les usagers : un sondage sera effectué lors des visites d'installations existantes pour connaître l'avis des usagers.

4.6 Commentaire

En 2014, une opération groupée de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif a été engagée sur la commune de Souvans pour permettre aux usagers d'obtenir une aide de l'Agence de l'Eau. En 2017, 4 dossiers ont été transmis à l'Agence de l'Eau.